



secretariat-grandvillage77240@orange.fr

Site : www.grandvillage77240.fr

GV INFOS N°30 3^{ÈME} TRIMESTRE 2019

Les espaces verts :

Une visite de tous les sites arborés a été organisée avec Monsieur Lelarge et les responsables des espaces verts. Les arbres sont en bonne santé, quelques sapins sont à surveiller.

Toutes les demandes écrites concernant les élagages ou abattages sont enregistrées, en sachant que, sauf urgence, ils ne pourront être traités qu'à l'automne après en avoir étudié la faisabilité.

Les arbres sis aux bords du ru du Balory continueront à être élagués selon le programme retenu (35 saules), entre les rues d'Avon et Seine Port. Ce sera la dernière campagne.

Aucune plantation n'est prévue cette année.

Les chemins roses :

Un rendez-vous est prévu fin juin avec la société SOBECA pour fixer le calendrier des travaux. Ils ne commenceront qu'après l'été.

Mur de la rue d'Ormesson :

Trois entreprises ont proposé un devis, l'entreprise Carpovic a été retenue par le Conseil Syndical. Par mesure de sécurité et d'économie, la totalité du mur est à restaurer, à l'identique. Le mur, construction remarquable, fait partie du PLU de Vert Saint Denis, il est impossible d'envisager une quelconque modification.

Un dossier est d'ors et déjà constitué, il est déposé en mairie de Vert St Denis afin d'être soumis pour autorisation aux Architectes des Bâtiments de France. Un délai d'attente de deux mois est nécessaire avant de pouvoir entreprendre les travaux.

Compte tenu de l'importance du financement, une assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le lundi 16 septembre, à 20h30 dans la salle Chipping Sodbury à Cesson. Seul ce point sera abordé.

Mises en conformités :

Durant tout l'été les délégués de rue accompagnés de membres du Conseil Syndical feront un inventaire des non conformités.

Elles sont malheureusement de plus en plus nombreuses.

Avant d'entreprendre toute modification extérieure nous vous invitons à relire les statuts de la copropriété, édition 2010.

En cas de doute n'hésitez pas à envoyer une demande au secrétariat ou à contacter le délégué de rue ou à vous rendre au local, 1 bis rue de Jouarre lors des heures d'ouverture.

Cet ensemble d'omissions déprécie votre bien lors de la revente mais déprécie par la même occasion l'ensemble de la copropriété.

Pour les membres du Conseil Syndical
La Présidente Annick SCHAAFF LABAYE